



Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 25  
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2022-46  
Conseil Municipal 18 Mai 2022

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION** : 12 MAI 2022

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FREON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – JP DESLIAS – J.F. CESSAC – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – S. BUTET – J. MARTINEAU – P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEOU – S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

**SECRETAIRE de SÉANCE** : C. RAFIN

**OBJET : CONVENTION D'ANIMATION PÉRISCOLAIRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la proposition de Madame Corinne OZENNE d'animation d'ateliers périscolaires pour les élèves de l'école élémentaire Marcelle Nadaud sur le temps de la pause méridienne dans le cadre du festival de cinéma « Ciné-Castel » sur le thème « La Nature et le Monde animalier » organisé par la commune en partenariat avec l'association « les amis du cinéma » qui se déroulera du 30 juin au 3 juillet 2022 ;

CONSIDERANT le projet de convention d'animation à intervenir avec Mme Corinne OZENNE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **PAR 27 VOIX POUR**:

- D'accepter la convention de partenariat à intervenir avec Madame OZENNE Corinne pour la pratique d'une activité artistique dans le cadre du festival « Ciné Castel » qui aura lieu du 30 juin au 3 juillet 2022 » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'animation précisant les engagements et les responsabilités de chacune des parties.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE